

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2018-10 du 15 février 2018 portant désignation de la personne responsable des marches au sein de l'Établissement français du sang

NOR : SSAK1830584S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1222-4, R. 1222-6 et R. 1222-8 ;
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2015.37 en date du 9 décembre 2015 nommant Mme Dominique LEGRAND en qualité de directrice de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2015.40 en date du 10 décembre 2015 nommant M. Jean-Michel DALOZ en qualité de secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes ;
Vu la délibération n° 2000-03 du conseil d'administration en date du 7 juillet 2000 portant délégation de pouvoir au président de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dominique LEGRAND, directrice de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, tous les actes liés à la passation, la conclusion et l'exécution, y compris le choix du titulaire et la signature, relatif à l'accord-cadre de travaux d'entretien, d'aménagement et de rénovation des bâtiments de l'EFS Auvergne-Rhône-Alpes.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Mme Dominique LEGRAND, délégation est donnée à M. Jean-Michel DALOZ, secrétaire général de l'établissement de transfusion sanguine Auvergne-Rhône-Alpes, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés à l'article 1^{er}.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 15 février 2018.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS